

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 374 du 17 juin 2026

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1
17 juin 2026

Arrêté n°057-2026-ELE-012 portant annulation de l'élection partielle d'un représentant du collège C (circonscription santé) au sein de la Commission de la Recherche

Arrêté n° 057-2026-ELE-012 portant annulation de l'élection partielle d'un représentant du collège C (circonscription santé) au sein de la Commission de la Recherche

Scrutin du mardi 16 juin 2026

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu l'arrêté électoral n°055-2026-ELE-011 portant organisation d'une élection partielle pour un représentant du collège C (circonscription santé) au sein de la Commission de la Recherche de l'UCBL.

Arrête

Article 1^{er} : Le scrutin visant à l'élection d'un représentant du collège C (circonscription santé) à la Commission de la recherche du Conseil Académique (CAc) de l'UCBL du 16 juin 2026 est annulé, faute de candidatures.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, à Villeurbanne, le 10 juin 2026

Le Président de l'Université,

Bruno LINA

